

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2901**

commune (s) :

objet : Tierce maintenance applicative des applications OPX2 de la Communauté urbaine de Lyon et prestations associées - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2901**

objet : Tierce maintenance applicative des applications OPX2 de la Communauté urbaine de Lyon et prestations associées - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché
service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative au marché Tierce maintenance applicative des applications OPX2 de la Communauté urbaine de Lyon et prestations associées a été approuvé par décision du Bureau n° B-2011-2401 du 6 juin 2011, mais cette procédure a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Les prestations de ce projet ont été modifiées. Elles ne contiennent plus l'acquisition de licences OPX2 pour lesquelles il existe, désormais, une exclusivité au profit d'un seul opérateur. C'est pourquoi une nouvelle procédure doit être relancée.

L'application informatique de conduite de projet Phyfi (gestion physique et financière de projets) a été déployée sur l'ensemble des directions de la Communauté urbaine de Lyon depuis 2002. Cette application a été développée à partir du progiciel OPX2 édité par la société Planisware. Cette application Phyfi se décompose elle-même en deux applications : Phyfi pour la direction des systèmes d'information et de télécommunications (DSIT) et Phyfi V2 pour les autres directions.

La prestation comprend :

- la maintenance corrective et assistance des applications OPX2,
- les prestations de maintenance évolutive (développements informatiques),
- des prestations complémentaires : assistance technique.

Le présent dossier a pour objet, d'une part le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations, d'autre part d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an, reconductible expressément 3 fois 1 année.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 60 000 € HT et maximum de 180 000 € HT pour la durée ferme de 12 mois, les montants étant identiques pour chaque reconduction, soit un montant global minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 720 000 € HT, soit 861 120 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché ayant pour objet la tierce maintenance applicative des applications OPX2 de la Communauté urbaine de Lyon et prestations associées,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la tierce maintenance applicative des applications OPX2 de la Communauté urbaine de Lyon et prestations associées, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, pour un montant global minimum de 287 040 € TTC et maximum de 861 120 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Le montant à payer, soit au maximum 861 120 € TTC sur la durée totale du marché, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - en fonctionnement - compte 611 400 - fonction 020 - compte 615 620 - fonction 222 - compte 618 800 - fonction 020 - compte 615 620 - fonction 020 et en investissement - compte 205 200 - fonction 222 - compte 205 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.